Envoyé en préfecture le 26/08/2024
Reçu en préfecture le 26/08/2024
Publié le
ID : 031-213101876-20240822-2024_092-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
*COMMUNE de FONSORBES*
*Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux août, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. SÉVERAC Philippe, 1er Adjoint au Maire.

**Présents :**
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, STEMER, VALENTI
MM. BAË, BARBA, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
**22 août 2024**
Acte n° **2024-092**

**Absent(s) représenté(s) :**
Mme GOSSELIN a donné procuration à M. BAË
Mme ROUER a donné procuration à Mme MARNAC
Mme SIMÉON a donné procuration à M. SEVERAC
Mme VITET a donné procuration à Mme LE PRIOL
Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE
M. BATAILLE a donné procuration à M. GAUTHIER
M. BONNET a donné procuration à M. PILET
M. BRIANTAIS a donné procuration à M. RIVIER
M. LOUZON a donné procuration à M. CANILLO

**Nombre de Conseillers :**

| | |
|---|---|
| en exercice : | 33 |
| présents : | 24 |
| procurations : | 9 |
| absents : | 0 |
| votants : | 33 |

**Absent(s) :**

**Secrétaire de séance** : M. FÉDOU

**Date de la convocation :**
13 août 2024

**Thème** : 8.3 - VOIRIE

**Objet** : Travaux SDEHG – 5AT340 – rénovation de l'éclairage public chemin Bénech (projet solaire) (*abroge et remplace la délibération n°2024-018 du 08/02/24*)

M. GAUTHIER Jean, Conseiller Municipal délégué aux VRD, rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été adoptée le 8 février 2024 concernant la rénovation de l'éclairage public du chemin Bénech (projet solaire).

Or, le SDEHG nous sollicite pour modifier celle-ci afin de prendre en compte le nouveau montant des dépenses en baisse.

M. GAUTHIER Jean expose que le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :
- **Fourniture et pose de 37 ensembles solaires composés chacun d'un massif, d'un mât cylindro-conique de 6m-7m de haut équipé d'une lanterne LED d'une puissance individuelle d'environ 30W, d'une batterie et d'un panneau solaire.**
- **Le nombre et la puissance de chaque ensemble à implanter sera à confirmer par une étude d'éclairement.**
- **Les anciennes lanternes sur poteaux béton seront déposées.**

Compte tenu des modalités d'intervention du SDEHG, la part restant à la charge de la commune, après subvention du Conseil départemental, se calculerait comme suit :

| | |
|---|---|
| Montant HT du projet<br>(marge incluse de 10% pour aléas de travaux) | 128 912 € |
| Participation du SDEHG | 29 719 € |
| Subvention du Conseil Départemental | 12 737 € |
| Participation communale (travaux) : | 86 456 € |
| Participation communale (maîtrise d'œuvre) : | 7 691 € |
| Participation communale (TVA non récupérable) : | 406 € |
| Total participation communale : | 94 553€ |

La commune sollicitera auprès du Conseil Départemental la subvention associée aux travaux à partir du modèle annexé.

Dès réception de cette délibération et de l'accord du Conseil départemental sur sa subvention, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

.../...

Envoyé en préfecture le 26/08/2024
Reçu en préfecture le 26/08/2024
Publié le
ID : 031-213101876-20240822-2024_092-DE

| COMMUNE DE FONSORBES | DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL<br>du 22 août 2024 – acte n° 2024-092 – page 2/2 |
|---|---|
| *Thème :* | 8.3 - VOIRIE |
| *Objet :* | Travaux SDEHG – 5AT340 – rénovation de l'éclairage public chemin Bénech (projet solaire)<br>*(abroge et remplace la délibération n° 2024-018 du 08/02/24)* |

Afin de faciliter la gestion de la subvention du Conseil départemental pour ce projet et ainsi éviter à la commune d'avancer les fonds correspondants, cette subvention sera versée directement au SDEHG.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | **Pour :** | 25 |
| | **Contre :** | 0 |
| | **Abstention :** | 3 (Mme Bobo, MM. Pilet et Bonnet)<br>5 ( Mmes Marnac & Rouer, MM. Fédou, Lorrain & Mailhé) |
| | **Ne participent pas au vote :** | 0 |

**ARTICLE 1** : Approuve le projet présenté,

**ARTICLE 2** : Décide par le biais de fonds de concours, de verser au SDEHG une « Subvention d'équipement-autres groupement » d'un montant égal au montant appelé par le SDEHG, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

**ARTICLE 3** : Sollicite l'aide du Conseil Départemental pour cette opération.

**ARTICLE 4** : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

**ARTICLE 5** : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

**ARTICLE 6** : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 22 août 2024.

**ARTICLE 7** : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

**ARTICLE 8** : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le 1er Adjoint au Maire
SÉVERAC Philippe

MAIRIE DE FONSORBES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
FÉDOU Franck

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 22 août 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le 27 AOUT 2024